



Société de crédit et procédure abusive

Par **sofi55**, le **29/10/2010** à **17:13**

Bonjour, rnje vous explique brièvement : j'ai assigné il y a quelques temps 2 organismes de credits pour irrégularite dans le contrat. Malgré le fait que cette société de credit ne s'est pas présenté au tribunal et n'a présenté aucun document, j'ai été débouté de ma demande et le contrat a été réputé valide (bon bizarre car ils ne l'ont pas fourni donc je ne sais pas quoi le juge s'est basé). J'ai donc fait appel du jugement et laprocédure est toujours en cours. J'ai un avoué et eux aussi.rnaujourd'hui je reçois la visite d'un huissier qui me délivre une citation à me présenter au tribunal alors que cette affaire est en cours. ont-ils le droit? (surtout qu'ils ne m'ont même pas signifié le premier jugement).rnmerci pour votre aide.rnCordialement